

• **STRATÉGIE
BIODIVERSITÉ**

Juin 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1.	NOS ACTIONS	4
1.1.	NOS ACTIONS	5
2.	LEUR IMPLÉMENTATION	6
2.1.	L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs	7
2.2.	Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité	11
2.3.	L'investissement dans des obligations durables en lien avec les enjeux de la biodiversité	13
2.4.	L'intégration de la biodiversité dans nos politiques sectorielles et d'exclusion	14
2.5.	L'intégration de la biodiversité dans notre politique d'engagement	16
3.	ANNEXE	19

INTRODUCTION

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions.

Malheureusement, la biodiversité se dégrade dans le monde : 75 % des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés. Un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde. Le rythme de disparition est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction : on parle d'une sixième extinction de masse des espèces. Cette dégradation de la biodiversité est largement la conséquence de nos activités humaines, qui exercent des pressions majeures sur la nature¹.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) insiste dans son rapport de 2019² sur le fait que la nature pourrait être préservée, rétablie et utilisée de façon durable via une coopération internationale renforcée et par des mesures liées ayant une pertinence locale.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son 6^e rapport publié en 2022³ explique que les conséquences économiques des changements climatiques pourraient être sous-estimées par les modèles économiques, varier selon les régions et s'accroître de façon non-linéaire avec le réchauffement planétaire.

Dans leur premier rapport commun publié en 2021⁴, l'IPBES et le GIEC ont affirmé que les crises climatiques et de perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement.

À l'origine de ces deux crises, une même cause : l'activité économique humaine, qui détruit des écosystèmes et provoque des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le changement climatique entraîne une perte de biodiversité et la perte de biodiversité affecte le climat, car les organismes comme les arbres ou les océans absorbent une partie des émissions de gaz à effet de serre. Ils ont plus que jamais alerté sur l'urgence d'agir pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, en pointant notamment les liens entre cette crise et celle du changement climatique.

Or, la biodiversité est un thème qui a longtemps été délaissé au profit du climat mais qui devient un sujet d'actualité fort.

Face à ces constats forts, Ostrum AM a décidé d'agir pour la préservation de la biodiversité.

Sa stratégie biodiversité relève d'un plan global et à long terme visant à protéger la nature et à inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes.

À l'horizon 2030, Ostrum AM mettra tout en œuvre pour respecter les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à savoir : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES.

¹Ministère de la Transition énergétique <https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles>

²https://ipbes.net/sites/default/files/inline/files/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers.pdf

³<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

⁴<https://ipbes.net/events/ipbes-ipcc-co-sponsored-workshop-report-biodiversity-and-climate-change>

The background of the slide is a solid pink color. Overlaid on this are several concentric circles of varying shades of pink, creating a ripple effect. In the center of these circles is a small, solid teal-colored dot.

- **1. NOS ACTIONS**

1.1. NOS ACTIONS

À l'horizon 2030, nous nous engageons à :

- ⇒ Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention à travers notre évaluation des émetteurs ;
- ⇒ Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;
- ⇒ Assurer le suivi et renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité ;
- ⇒ Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;
- ⇒ Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.

The background of the slide features a series of concentric circles in a light pink color, centered on a darker pink background. The circles vary in size and are positioned to create a sense of depth and focus towards the center of the slide.

- **2. LEUR IMPLÉMENTATION**

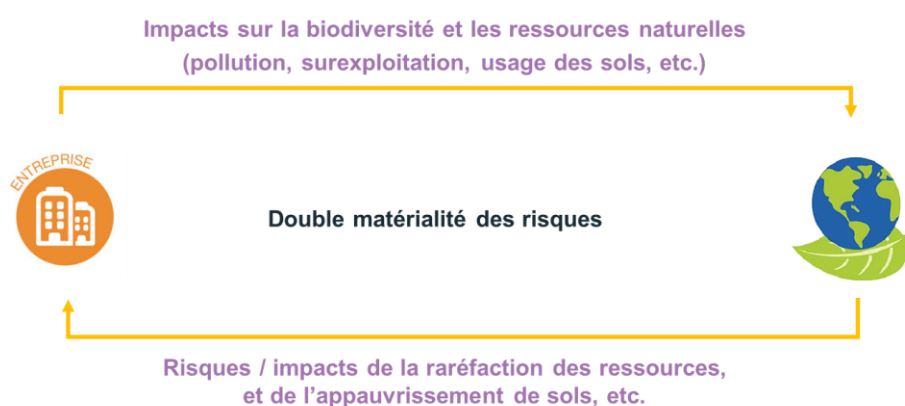
2.1. L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS NOTRE ANALYSE DES ÉMETTEURS

Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

La perte de la biodiversité coûte au moins 500 Mds USD par an⁵. Depuis une trentaine d'années, des économistes calculent le coût de la perte de la biodiversité et estiment la valeur des services écosystémiques rendus par la nature entre 125 000 et 140 000 Mds USD par an, soit presque le double du PIB mondial.

Si la matérialité financière est facilement identifiable dans certains secteurs comme l'agro-alimentaire ou les infrastructures, elle est, à ce jour, encore difficilement appréhendable dans certains secteurs.

C'est pour cette raison que la matérialité ne doit plus être uniquement regardée dans un sens, elle doit se mesurer également en prenant en considération notre impact sur la biodiversité et les ressources naturelles (pollution, surexploitation, usage des sols, etc.). Ce concept de double matérialité trouve également tout son sens dans la biodiversité.



Si l'analyse interne d'Ostrum se concentre sur les aspects matériels financiers, d'autres sources à notre disposition nous orientent vers la matérialité extra-financière.

1. L'Analyse interne

Les éléments matériels ESG (sur le plan financier) sont ceux qui peuvent avoir un impact sur le risque d'une entreprise et peuvent par conséquent influencer sa notation fondamentale.

L'équipe de gestion actions et l'équipe d'Analystes Crédit d'Ostrum poursuivent les travaux pour formaliser et renforcer encore l'intégration des dimensions ESG au sein de l'analyse et de l'évaluation du risque de chaque émetteur dans le cadre d'une analyse sectorielle reposant sur les enjeux majeurs de chaque secteur sur ces dimensions. **Ainsi, les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à leurs analyses, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque de l'émetteur.** L'appréciation de la matérialité des critères ESG relève de la responsabilité de chacun des analystes, qui s'appuie sur le cadre sectoriel ainsi que sur des données externes sélectionnées par la gestion d'Ostrum (tant qualitatives que quantitatives), et sur leur propre élément de recherche et de connaissance des enjeux ESG et des entreprises.

⁵ Etude du WWF : Assessing the global economic impacts of environmental change to support policy-making, Février 2020

Pour le crédit, un cadre d'analyse a été défini afin d'assurer l'homogénéité des travaux d'analyses et l'équité dans l'évaluation des émetteurs. L'approche déployée combine :

- Une approche « émetteur par émetteur » permettant à chaque analyste d'identifier les éléments extra-financiers identifiés comme matériels, et ainsi les forces et les faiblesses d'un émetteur au regard d'enjeux ESG spécifiques
- Une approche sectorielle définie et partagée par l'ensemble des analystes. En effet l'équipe a identifié et formalisé les enjeux ESG impactant spécifiquement chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Par ailleurs, Ostrum a développé une échelle de matérialité, évaluant l'amplitude du risque et des opportunités matérielles ESG.

La biodiversité est un sujet qui revêt une importance de plus en plus significative et les risques liés à la biodiversité deviennent de plus en plus matériels, ils sont donc de plus en plus intégrés dans nos analyses.

Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes crédit, de nombreux sujets sont pris en compte afin de limiter notre impact sur la destruction de la biodiversité.

En effet, la non-action mettrait des entreprises face à un risque opérationnel, c'est-à-dire tout risque lié à la dépendance aux ressources utilisées, mais aussi des risques juridiques (non-conformité aux nouvelles réglementations), de controverses et de taxation accrue (activités polluantes, eau...).

Il existe également une dimension réputationnelle importante puisque cela vient entacher l'image de l'entreprise.

D'autres risques peuvent s'agréger : risque de marché dû aux pressions des actionnaires et risques financiers venant de la difficulté à se financer sur les marchés dans un contexte où les investisseurs prennent en compte de plus en plus la thématique de biodiversité.

D'une manière générale, nous intégrons dans notre notation le degré d'implication des groupes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Au niveau mondial, plusieurs causes d'érosion de la biodiversité sont clairement identifiées. L'IPBES a identifié cinq causes majeures de l'érosion de la biodiversité :

- ✚ **Les changements d'usage des terres et de la mer** : destruction et fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport
- ✚ **L'exploitation directe de certains organismes** : surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage
- ✚ **Le changement climatique** : il peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie
- ✚ **La pollution des eaux, des sols et de l'air**
- ✚ **La propagation d'espèces exotiques envahissantes**

Certaines de ces pressions sont plus particulièrement applicables à notre activité d'investisseur et sont aujourd'hui prises en compte par les analystes crédit et les gérants dans plusieurs secteurs. Les entreprises contribuant au développement du capital naturel sont de grandes sociétés évoluant dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) : agroalimentaire, infrastructures, transports, déchets, énergie, luxe ou pharma. Ces industries ont un impact sur la biodiversité, alors que le capital naturel est une ressource nécessaire à leurs activités.

Nous focalisons notre attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



a) Les changements d'usage des terres et de la mer

Elle apparaît comme la première cause d'érosion de la biodiversité. Elle prend la forme d'une perte directe d'habitats naturels par artificialisation ou par changement d'occupation des sols, qui peut s'avérer irréversible. Par exemple, en construisant des barrages sur les cours d'eau, l'homme perturbe la libre circulation et le cycle de reproduction de certaines espèces animales.

La question de la préservation des sols est une thématique importante que nous prenons en compte dans l'analyse du pilier Environnemental de sociétés de certains secteurs. Certaines se sont engagées à transformer leur chaîne d'approvisionnement. Il s'agit pour elles d'instaurer un cahier des charges avec leurs fournisseurs afin de garantir des produits sans résidus de pesticides, et ce grâce à des pratiques favorisant la biodiversité (fertilisation organique et minérale pour nourrir les sols, protection des plantes par des techniques alternatives).

b) L'exploitation directe de certains organismes

Cette surexploitation compromet gravement le fonctionnement des écosystèmes et leur renouvellement. La surexploitation concerne principalement la surpêche, la chasse excessive d'animaux sauvages, l'abattage excessif de bois de chauffage, le surpâturage et l'épuisement des terrains agricoles. La biodiversité peut aussi être menacée par la surexploitation d'autres ressources naturelles comme l'eau ou les sols.

La gestion de l'eau malgré les efforts réalisés, reste un enjeu important et fait l'objet d'une attention particulière de la part des analystes et gérants. Des risques de transition existent, avec des surcoûts potentiels pour les industriels liés à la mise en conformité aux nouvelles réglementations nationales ou européennes, de plus en plus exigeantes.

La forêt contribue, en séquestrant le carbone, à la lutte contre le changement climatique, atténue les événements climatiques extrêmes, filtre l'eau et offre une protection contre les inondations. La forêt abrite aussi une biodiversité remarquable rassemblant 75 % des espèces vivantes ; elle est le lieu de vie de communautés autochtones et fournit un revenu à plus de 1,6 milliard de personnes. La production agricole et l'élevage constituent la première cause de déforestation à l'échelle mondiale et un tiers de cette production est destinée à l'exportation.

Nous regardons attentivement les mesures prises par les entreprises présentes dans nos portefeuilles pour restaurer la biodiversité dans leurs chaînes d'approvisionnement. Un grand nombre d'entre elles mettent en place des actions tangibles et des solutions innovantes de protection de la biodiversité, comme sur la question du soja, du café ou encore de l'huile de palme.

Nous évaluons à quel niveau d'engagement se positionnent les groupes, notamment en termes de d'approvisionnement responsable, en partie pour lutter contre la déforestation (soja, huile de palme...).

c) Le changement climatique

Celui-ci influe sur les cycles de vie de l'ensemble des êtres vivants. Il impacte également la répartition géographique des espèces et donc la chaîne alimentaire. Les écosystèmes sont d'excellents thermomètres des effets du changement climatique, et leur gestion doit prendre en compte les évolutions constatées.

Le changement climatique est regardé avec attention sur la plupart des secteurs présents dans les portefeuilles d'Ostrum.

d) La pollution et la gestion des déchets (notamment plastiques)

Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau mais aussi lumineuse et sonore affectent tous les aspects de l'environnement. Par exemple, le plastique pollue les milieux et touche tous les organismes qui les peuplent.

Pour éviter les rejets accidentels dans les milieux naturels, plusieurs sociétés s'engagent à protéger les cours d'eau et les points d'écoulement des eaux fluviales jouxtant les sites par des aménagements dédiés. Les groupes s'assurent également que la quantité de charge organique présente dans les rejets des sites, ainsi que leur température, sont conformes aux réglementations en vigueur.

Dans de nombreux cas, les boues issues des stations d'épuration peuvent être valorisées dans des filières de traitement appropriées. Les boues étant riches en éléments fertilisants, une partie d'entre elles est épandue sur des surfaces agricoles.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés à la pollution plastique à laquelle ils contribuent. Certaines entreprises ont par le passé été citées dans les rapports des ONG comme pollueurs mondiaux du plastique, ce qui pourrait nuire à leur réputation ou accélérer des changements réglementaires, y compris des taxes, qui pourront différer selon les pays.

Un grand nombre d'entreprises signent des objectifs d'engagement visant à rendre 100 % des emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025. En termes d'investissement, cela représente des montants souvent largement supportables par les grands groupes fortement générateurs de cash flows.

2. Les indicateurs utilisés

o Les indicateurs présents dans notre outil d'évaluation

Plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité sont intégrés dans le scoring que nous utilisons (détaillés en annexe) pour évaluer les émetteurs à la disposition des gérants.

o Les indicateurs requis dans la réglementation européenne SFDR : les PAI

Dans le cadre de la réglementation européenne SFDR, nous devons prendre en compte un certain nombre d'indicateurs obligatoires, les PAI (principales incidences négatives). Parmi ces indicateurs, l'un d'eux est directement relatif à la biodiversité et un autre à l'eau. Nous avons également fait le choix de raccrocher à la thématique biodiversité un troisième indicateur obligatoire des PAI relatif aux déchets, qui, selon nous, est un thème lié à la biodiversité.

Des indicateurs additionnels liés à la biodiversité⁶ sont également présents dans cette réglementation. Ils ne sont pas obligatoires contrairement aux trois précédents mais ils devront faire l'objet de choix par les acteurs.

⁶ Land degradation, desertification, soil sealing / Share of investments in investee companies the activities of which cause land degradation, desertification or soil sealing / Investments in companies without sustainable land/agriculture practices / Share of investments in investee companies without sustainable land/agriculture practices or policies / Investments in companies without sustainable oceans/seas practices / Share of investments in investee companies without sustainable oceans/seas practices or policies / Natural species and protected areas : 1.Share of investments in investee companies whose operations affect threatened species 2.Share of investments in investee companies without a biodiversity protection policy covering operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, a protected area or an area of high biodiversity value outside protected areas / Deforestation / Share of investments in companies without a policy to address deforestation

2.2. LE CALCUL ET LE SUIVI DE NOTRE EMPREINTE BIODIVERSITÉ

À ce jour, Ostrum n'est pas en mesure de fournir son empreinte biodiversité, les données que nous avons choisi d'utiliser pour réaliser le calcul de cette empreinte étant en cours d'intégration dans nos systèmes. Nous serons dans la capacité de la publier dans les semaines à venir, nous mettrons donc à jour ce document.

Nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée sous la métrique MSA par Km².

Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance), une métrique exprimée en % caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Cette métrique mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes non perturbés (%) ; la métrique de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Nations Unies (IPBES). Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

La méthodologie d'IDL prend en compte quatre pressions différentes sur la biodiversité :

- Le changement d'utilisation des terres : évaluation de l'occupation des terres (maintien des terres dans un état perturbé) et de la transformation des terres (conversion des terres non perturbées) ;
- La pollution de l'air (les émissions de NOx, qui conduisent à l'eutrophisation et à l'acidification des sols) ; L'acidification et l'eutrophisation perturbent les conditions de vie de la flore et de la faune, entraînant des changements dans les écosystèmes ;
- Le changement climatique : de nombreuses espèces sont très sensibles aux changements de température. En raison du rythme du changement climatique en cours, les espèces ne seront pas capables de s'adapter et risquent de disparaître ;
- L'écotoxicité : certains polluants sont particulièrement dangereux pour l'eau et les espèces vivant en eau douce. Les polluants peuvent soit être directement toxiques pour les espèces, soit se bioaccumuler dans les organismes aquatiques et donc éventuellement affecter la régénération.

La chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes :

- Le Scope 1 couvre les opérations directement liées à l'activité de l'entreprise : occupation des sols liée aux bâtiments de l'entreprise, consommation d'eau, émissions de CO₂ due à la combustion de gaz dans les centrales
- Le Scope 2 se réfère aux impacts sur la biodiversité générés par la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid achetée par l'entreprise (achat d'énergie de l'entreprise, production d'électricité à partir d'énergie fossiles, autre que les combustibles
- Le Scope 3 Upstream correspond à l'achat et au transport de matières premières, déchets générés lors des opérations, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des employés, exploitation par la société évaluée d'actifs en leasing / Downstream lié à l'utilisation ou la fin de vie du produit : distribution (transport des produits finis), usages, déchets (gestion des déchets issus du produit utilisé).

Ainsi, nous récupérons l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour les scopes 1, 2 et 3 pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles.

Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum, afin de calculer l'impact total des pressions exercées sur la biodiversité. Le total des impacts est exprimé en MSA.km² et mesure les impacts dont Ostrum, par sa qualité d'investisseur, est responsable.

Si la position d'Ostrum dans une entreprise est égale à 1 % de la valeur totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et est donc responsable d'1 % des impacts (MSA.Km²). En calculant les impacts dont Ostrum est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces impacts, Ostrum obtient le total des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille donné.

Une fois les impacts sur la biodiversité pour un portefeuille calculées, les équipes sont en mesure de donner les impacts sur la biodiversité par million d'euro investi, en divisant le montant des impacts sur la biodiversité

par la valeur du portefeuille couvert par la mesure d'impact. Ce nouveau résultat permet de normaliser les impacts sur la biodiversité par 1 000 000 € investis.

Par conséquent, une fois l'intégration des données finalisées, Ostrum sera en mesure de donner l'empreinte biodiversité de ses investissements en utilisant la formule suivante :

$$\text{Empreinte biodiversité (MSA.KM}^2\text{/M€ investis)} = \frac{\sum_i \left(\frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{Entreprise value de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} * \text{CBF Value}_i \text{ Scope 1,2\&3 (MSA.Km}^2\text{)} \right)}{\sum \text{Valeur position}_i \text{ (M€)}}$$

À ce stade, le calcul prend en compte le scope 1, 2 et 3. Ainsi il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille. Nous ferons évoluer la méthodologie pour éviter celui-ci.

2.3. L'INVESTISSEMENT DANS DES OBLIGATIONS DURABLES EN LIEN AVEC LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Lorsque notre équipe d'analystes Obligations Durables évalue un instrument, elle réalise systématiquement un mapping des projets financés (*Use of Proceeds*) sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont des massifs coraliens)...

Les projets d'agriculture durable, qui intègrent également des enjeux de protection de la biodiversité et des écosystèmes sont, quant à eux, mappés sous la thématique durable : « Agriculture et alimentation durables ». Ce mapping systématique nous permet d'évaluer le pourcentage de nos investissements en obligations durables en lien avec les enjeux de biodiversité.

Nous avons ainsi investi dans plusieurs obligations visant à préserver la biodiversité. Par exemple :

- Dans le cadre de la réduction de son empreinte environnementale, un producteur d'emballages à destination du secteur agroalimentaire, a développé l'utilisation de fibres de bois renouvelables. Cette pratique contribue notamment au développement d'une économie circulaire grâce au principe de biodégradation des emballages usagés qui participe au renouvellement de la production de nouvelles souches, alors exploitées pour les productions suivantes. Cette pratique contribue également à la préservation de la biodiversité en assurant le maintien de zones protégées, garantissant un environnement stable, sur le long terme, pour l'accueil et le développement d'espèces végétales et animales.
- Le financement d'un projet dans le bassin du fleuve du Congo, le deuxième massif forestier tropical au monde (abritant 60 % de la biodiversité africaine), pour participer activement à la préservation de l'écosystème de la zone.
- Le financement d'un projet de renaturation d'une rivière en Rhénanie-du-nord-Westphalie via la reconversion de cette rivière et de ses affluents en eaux semi-naturelles. Ce projet vise à réaliser un paysage fluvial durable et écologiquement rénové dans une région autrefois dominée par les mines et l'industrie lourde. Le projet inclut la restauration des habitats naturels en vue de rétablir la biodiversité (278 espèces différentes recensées).
- Le financement d'un projet de réhabilitation d'une barrière de Corail en Indonésie. L'objectif de ce projet étant de renforcer les capacités en matière de surveillance et de recherche sur les écosystèmes côtiers afin de produire des informations sur la gestion des ressources et d'améliorer l'efficacité de la gestion des écosystèmes.
- Le financement d'une « zone verte » en Région Parisienne consistant en l'acquisition, le développement et la gestion de l'accessibilité d'un parc, notamment via la sanctuarisation de certaines zones (inaccessibles au public) et leur passage officiel en « zone naturelle à protéger » dans le cadre des plans d'urbanisations des municipalités concernées.

Par ailleurs, dans la logique du « *do no significant harm* » de la taxonomie européenne, les analystes évaluant les obligations durables s'attachent à vérifier, dans la mesure des données disponibles, les incidences potentielles des projets éligibles sur la biodiversité et leur gestion.

Par exemple, pour les bâtiments verts, nous vérifions que le site sur lequel est construit le bâtiment n'est pas une aire protégée ou un site ayant une grande valeur environnementale. De même, pour les projets d'énergie renouvelable, nous nous assurons, au travers des *Second Party Opinion* notamment, que les projets comportent une évaluation des répercussions environnementales et que les mesures d'atténuation requises pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ont été bien mises en œuvre.

2.4. L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS NOS POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Worst Offenders (gestion des controverses)

Nous procédons à l'exclusion des acteurs les moins vertueux dans le cadre de notre Politique de gestion des controverses (Worst Offenders). Cette politique permet à Ostrum AM d'exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires mais également à la préservation de l'environnement et notamment à la biodiversité.

À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la Watch List et fera donc l'objet d'une surveillance et d'un dialogue actif.

Politique sectorielle Charbon

Après la mise en place de sa première politique d'exclusion charbon dès 2018 renforcée en 2019, Ostrum Asset Management a accentué fin 2020 puis, à nouveau mi-2021, sa stratégie en prenant de nouvelles mesures et en l'appliquant, selon un calendrier défini, à l'ensemble des fonds ouverts qu'elle gère et à tous ses mandats et fonds dédiés (sauf indication contraire de ses clients).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon (y compris les développeurs d'infrastructures). Cette politique est mise en œuvre avec un délai de 6 mois, dans des conditions normales de marché, pour les désinvestissements du capital des entreprises concernées.

Ostrum Asset Management exclut également de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon réalisées par des méthodes d'extraction à ciel ouvert (Mountaintop removal) qui figurent parmi les techniques d'extraction les plus destructrices notamment de biodiversité, survenant dans les Appalaches, dans l'est des États-Unis.

A partir du 1^{er} juillet 2021, les seuils d'exclusion de notre politique charbon ont été abaissés. Les émetteurs charbon qui ne seraient pas écartés avec l'un des critères précédents sont exclus s'ils dépassent les seuils suivants :

- 20 % de leurs chiffres d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon
- 10 millions de tonnes de production annuelle de charbon thermique
- 5 GW de capacité installée
- 20 % de la production d'énergie générée par le charbon

Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se font dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

Ostrum Asset Management n'investit plus dans les entreprises qui n'auront pas défini, en 2021, un plan de sortie du charbon en ligne avec les Accords de Paris. Nous veillons à nous assurer de la crédibilité de ces plans de sortie et de leur financement. L'arrêt des investissements sur ce critère se fait depuis le 1^{er} janvier 2022, avec un délai de 6 mois prévu pour les sorties de stocks et dans des conditions normales de marché.

Politique sectorielle Pétrole et Gaz

Fin 2021, Ostrum AM a annoncé les grands principes d'une politique sectorielle « pétrole et gaz » qui sera publiée cette année. Nous avons approfondi notre approche pour cibler les techniques les plus impactantes sur l'environnement (techniques d'extraction non conventionnelles et/ou controversées).

Tous les types d'infrastructures liées à l'industrie du pétrole et du gaz peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité, et en particulier celles qui utilisent des techniques non conventionnelles et/ou controversées : offshore en eaux profondes, arctique, pétrole lourd et extra lourd, pétrole bitumineux et associé, gaz de houille, gaz/pétrole de schiste.

Des techniques de forage horizontal, de fracturation hydraulique avec des produits chimiques, d'exploration consistant à pomper de grands volumes d'eau, d'injection de vapeur, d'exploitation à ciel ouvert, d'extraction in situ, de forage conventionnel mais nécessitant un équipement adapté aux conditions de l'Arctique, doivent notamment être utilisées.

Elles provoquent des émissions élevées de CO₂, de méthane, produisent des boues toxiques, un déversement d'hydrocarbures dans l'eau, augmentent le risque de tremblements de terre, des effets chimiques ou physiques néfastes et à long terme sur la structure du sol, des fuites de méthane, et nécessite une utilisation intensive de l'eau et des produits chimiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface et affecter négativement les écosystèmes.

Toutes ces techniques d'extraction ont pour conséquence des impacts environnementaux graves et irréversibles sur les écosystèmes terrestres et maritimes qui sont déjà sous pression en raison des changements climatiques, c'est pour cette raison qu'Ostrum a fait le choix de cibler particulièrement ces méthodes dans sa Politique Pétrole et gaz.

Tabac

Notre politique d'exclusion du tabac est également un axe de préservation de la biodiversité.

En effet, s'il est avéré que le tabac nuit gravement à la santé, ce secteur est également extrêmement nocif pour la planète. C'est d'ailleurs le sujet du dernier rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publié le 29 mai⁷, à l'occasion de la journée mondiale sans tabac.

La plantation et la culture des plants, la fabrication des produits, la distribution, la consommation, la gestion des déchets... Les impacts environnementaux de l'industrie du tabac dans son ensemble sont considérables et parfois insoupçonnés. D'après le dernier rapport de l'OMS, la culture du tabac est particulièrement énergivore et nécessite beaucoup d'eau, d'engrais et de pesticides.

Elle joue également un rôle majeur dans la déforestation. Selon le Comité national contre le tabagisme, 200 000 hectares de forêt sont perdus chaque année pour planter des plants de tabac. Ainsi, la plantation de tabac est responsable de 1,5% de la déforestation mondiale. De plus, pour produire 1 tonne de tabac, il faut 12 mètres cubes de bois.

La production est par ailleurs concentrée à 90% dans des pays en voie de développement, faisant peser une lourde charge environnementale sur des territoires n'ayant pas nécessairement les moyens d'y répondre.

Ensuite, le tabac est une plante fragile. Pour le cultiver, il faut donc utiliser un grand nombre d'engrais, d'herbicides et de pesticides. Ces derniers sont évidemment toxiques pour la terre car ils ne s'arrêtent pas à la surface des plantations mais pénètrent dans le sol et les nappes phréatiques, perturbant ainsi tout l'écosystème souterrain.

La gestion des déchets constitue un autre enjeu majeur du secteur. Outre les 2 millions de tonnes d'emballages jetés chaque année, plus de 4 milliards de mégots de cigarettes se retrouvent dans nos cendriers et bien souvent dans nos océans. Composés de substances toxiques et de métaux lourds, ils représentent un risque pour la planète, en particulier pour les écosystèmes marins. Enfin, les filtres, quant à eux, sont fabriqués à partir de grandes quantités de matières plastiques qui peuvent prendre de quelques années à plusieurs décennies pour se dégrader.

⁷ <https://www.who.int/publications/i/item/9789240051287>

2.5. L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS NOTRE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'engagement individuel

Ostrum a décidé de **faire de l'engagement un de ses thèmes prioritaires d'actions**. En effet, l'intégration des critères ESG ne cesse d'enrichir notre dialogue avec les entreprises et nous permet aujourd'hui d'avoir une connaissance beaucoup plus profonde des entreprises dans lesquelles nous investissons et également d'améliorer leurs pratiques ESG.

Nous avons **identifié les thèmes et axes pour lesquels il nous semble essentiel d'attirer l'attention des entreprises** quant à leur importance dans notre évaluation de leur politique RSE.

La préservation de la biodiversité a été retenue comme un axe fort d'engagement et sera traité au niveau global d'Ostrum AM. Le dialogue permettra aux équipes de gestion (analystes et gérants) d'anticiper les risques liés à ces deux problématiques majeures.

THEME 2 : LIMITER L'IMPACT SUR L'ÉCOSYSTEME ENVIRONNEMENTAL

Si la gestion des ressources naturelles a toujours fait partie de la stratégie des entreprises pour minimiser les coûts, préserver la biodiversité devient une préoccupation grandissante pour la société civile, pour les régulateurs et pour les entreprises.

⇒ Axe 4 : Préserver la santé et la biodiversité

La préservation de la biodiversité passe notamment par la gestion des déchets, de la pollution, du recyclage et de l'approvisionnement des produits. De plus en plus, elle expose les entreprises à des risques réputationnels, opérationnels et à des amendes.

Au-delà de la politique d'engagement, nous travaillons **avec les analystes crédit et les analystes / gérants actions sur le dialogue à mener avec les émetteurs selon les secteurs pour préciser les axes d'engagement** ainsi que les questions possibles à poser aux émetteurs.

Nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs secteurs dans lesquels la biodiversité est importante et avons commencé à identifier les problématiques pertinentes sur lesquelles il serait judicieux de poser des questions.

Métaux & Mines

- Pollution et résidus miniers
- Technologies utilisées / régions des opérations
- Opérations dans des zones protégées ou activités controversées

Biens de consommation

- Dégradation des sols / déforestation
- Approvisionnement en matières premières controversées
- Déchets / gestion des rejets de substance chimique

Transports

- Pollution et impact sur les écosystèmes lié aux bateaux, avions, autoroutes et aéroports

Utilities

- Procédures liées à la gestion des accidents et la pollution et leur gestion quand une controverse survient

Pétrole & Gaz

- Accidents apparus et pollution engendrée
- Technologies utilisées / régions des opérations

Auto

- Sourcing durable / extraction de matériaux rares
- Nouveaux risques de sourcing liés à de nouveaux matériaux

Pharma

- Pollution des sols, air, eau
- Rejet de produits chimiques

Real Estate & REITS

- Pollution des sols, air, eau
- Rejet de produits chimiques

Chimie

- Pollution des sols, air, eau / gestion de déchets / sourcing
- Recyclabilité (tendance vers le bioplastique, packaging plus verts, ...)

En 2022, Ostrum AM affine son cadre d'engagement en ciblant particulièrement les secteurs dépendants ou impactant la biodiversité.

Travaux engagés au sein du secteur agroalimentaire

Les premiers travaux ont été initiés au sein du secteur agroalimentaire qui est un secteur particulièrement impactant pour la biodiversité. De nombreux enjeux sont regardés au niveau de la gestion des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets.

L'engagement qui est réalisé au sein d'Ostrum au niveau des entreprises de ce secteur se matérialise de la façon suivante :

- Accompagnement des fournisseurs dans la réduction de l'usage des intrants chimiques et la restauration des écosystèmes agricoles ;
- Approvisionnement en matière premières issues d'une agriculture régénératrice : développement de filières responsables ;
- Mesures de traçabilité : certifications durables (RSPO : palme, RTRS : soja) ;
- Suivi de l'objectif de 100% des ingrédients produits issus de l'agriculture régénératrice d'ici 2025/30 ;
- Suivi de l'objectif de 100% sans déforestation pour la chaîne d'approvisionnement d'ici 2022/25 selon les acteurs ;
- Diversification du portefeuille de marques : produits conçus à base de plante, boissons végétales, snack végétal, steaks végétaux ;
- Efforts dans la réduction des emballages et l'utilisation de PET recyclé ;
- Suivi de l'objectif visant à rendre 100% des emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025 ;
- Réduction de l'utilisation de plastiques vierges ;
- Élimination des plastiques problématiques ;
- Objectifs en termes d'utilisation de contenu recyclé ;
- Stations pilotes de recharge/ réutilisation en collaboration avec les distributeurs ;
- Innovations de marque sans plastique et biodégradables ;
- Accompagnement de filières de recyclage dédiées et rôle actif dans le développement de programmes de collecte, de tri et de recyclage ;
- Suivi des objectifs en termes de consommation d'eau : communication sur une trajectoire de réduction régulière ;
- Efforts en matière de traitement des eaux usées en interne ;
- Utilisation de technologies de plus en plus performantes ;
- Processus de contrôle de plus en plus sophistiqués ;
- Programme d'audit des sites industriels ;
- Accompagnement des agriculteurs dans la diversification des cultures (ex. pois chiches).

L'engagement collaboratif

Au-delà de l'engagement individuel, nous avons signé plusieurs engagements collaboratifs relatifs à ce thème, par exemple sur la déforestation. En effet, la déforestation est également un enjeu majeur pour la biodiversité : pour remédier à cela et limiter nos risques, nous avons signé plusieurs engagements collaboratifs relatifs à ce thème :

- Forage arctique dans un refuge faunique – (Arctic Drilling in Wildlife Sanctuary) – 2017 -Initiative de Waxman Strategies and Sierra Club qui découle de la proposition de l'administration américaine d'ouvrir l'Arctic National Wildlife Refuge dans le nord-est de l'Alaska – une zone autrefois vierge et protégée – à l'exploration de combustibles fossiles. Préoccupés par la menace potentiellement grave pour la biodiversité locale que les activités d'extraction pourraient représenter, les investisseurs se sont donc réunis pour envoyer une déclaration au pétrole et au gaz qui pourraient être impliqués dans les activités.
- Investor Initiative on Sustainable Forest (Cattle and Soy) – Organisations Ceres & PRI (Depuis 2018)
- Deforestation and forest fires in the Amazon Investor statement 13/09/2019 Ceres Forest Environment qui lutte contre cette problématique.

- Déclaration d'investisseur pour le besoin de mesures d'impact lié la biodiversité (initiative de Mirova) : partant du principe que la biosphère de la terre est un bien commun, qui subit des pressions croissantes, limitant sa capacité à fournir des services écosystémiques durables, nous reconnaissons, en tant qu'investisseurs, la nécessité de protéger la biodiversité. Pour ce faire, le secteur financier s'intéresse de plus en plus à l'intégration des questions environnementales dans les processus d'investissement. Cependant, nous n'avons pas les outils nécessaires pour mesurer ces impacts avec précision et constance, bien que nous reconnaissons qu'un large éventail d'industries ont un impact direct sur la biodiversité. Nous avons besoin de meilleurs outils pour mesurer et réduire l'impact physique des investissements sur les écosystèmes. Par conséquent, nous souhaitons exprimer publiquement ce besoin de mesurer les impacts liés à la biodiversité qui respecteraient 6 principes portant sur la méthodologie et la collecte des données.
- Campagne de non divulgation du CDP
- Tobacco Free Finance Pledge

The background of the page is a solid pink color. Overlaid on this are several concentric circles of varying shades of pink, creating a ripple effect. In the center of these circles is a small, solid teal-colored dot.

● 3. ANNEXE

Critères	Indicateurs	Précisions	Fournisseur de données	Type de matérialité	
				Financière	Extra financière
Biodiversity	Biodiversity & Land Use Score	Évalue les programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des communautés concernant l'utilisation des terres Évalue les activités perturbant des zones vastes et/ou fragiles, riches en biodiversité manquant de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité	MSCI	Non	Oui
	Biodiversity	Évalue les mesures relatives à la protection de la biodiversité mises en place par l'entreprise.	Vigeo	Non	Oui
Water	Water Resources	Évalue les mesures de réduction des consommations d'eau et des mesures d'optimisation, de diminution et de traitement	Vigeo	Oui	Oui
	Water Stress Score	Évalue dans quelle mesure les entreprises : - risquent que les pénuries d'eau aient un impact sur leur capacité à fonctionner ou perdent l'accès aux marchés en raison de l'opposition des parties prenantes à l'utilisation de l'eau - soient soumises à des coûts d'eau plus élevés	MSCI	Oui	Oui
Raw Materials	Raw Materials	Évalue dans quelle mesure les entreprises - sont exposées au risque de porter atteinte à la valeur de leur marque en s'approvisionnant ou en utilisant des matières premières à fort impact environnemental - participent à des initiatives visant à réduire l'impact environnemental de	MSCI	Oui	Oui

		la production de matières premières - se fixent des objectifs pour l'utilisation de ces matières premières produites de manière durable			
--	--	---	--	--	--

MENTIONS LEGALES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 48 518 602 euros – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com